



Les livres liturgiques et les cérémoniaux de “ l’Église de Clermont ” aux XVIIe et XVIIIe siècles

Stéphane Gomis

► To cite this version:

Stéphane Gomis. Les livres liturgiques et les cérémoniaux de “ l’Église de Clermont ” aux XVIIe et XVIIIe siècles. Cécile Davy-Rigaud; Bernard Dompnier; Daniel-Odon Hurel. Les cérémoniaux catholiques en France à l’époque moderne. Une littérature de codification des rites liturgiques, Brépols, pp.165-178, 2009, Église, liturgie et société dans l’Europe moderne (1), 978-2-503-52950-9. 10.1484/M.ELSEM-EB.4.00012 . hal-01897029

HAL Id: hal-01897029

<https://uca.hal.science/hal-01897029>

Submitted on 29 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les cérémoniaux catholiques en France à l'époque moderne

Une littérature de codification
des rites liturgiques

C. DAVY-RIGAUX, B. DOMPNIER ET D.-O. HUREL



LES CÉRÉMONIAUX CATHOLIQUES EN FRANCE À L'ÉPOQUE MODERNE
UNE LITTÉRATURE DE CODIFICATION DES RITES LITURGIQUES

Église, liturgie et société dans l'Europe moderne

Collection dirigée par
C. Davy-Rigaux, B. Dompnier et D.-O. Hurel

*Les cérémoniaux catholiques en France
à l'époque moderne*

Une littérature de codification des rites liturgiques

Ouvrage dirigé par
Cécile DAVY-RIGAUX, Bernard DOMPNIER
et Daniel-Odon HUREL

BREPOLS

Représentation d'une messe en musique (22 x 28,6 cm) extraite de *Encomium Musices*, gravée par Adriaen Collaert d'après Johannes Stradanus, vers de Johannes Boghe [Bochius], cleric de la ville d'Anvers, édité par Philippe Galle vers 1589-1596.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise, without prior permission of the publisher.

© 2009, Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgium.
D/2009/0095/22
ISBN 978-2-503-52950-9

Printed in the E.U. on acid-free paper

Abréviations

Arch. du Min. des Aff. étr.	Archives du ministère des Affaires étrangères
Arch. nat.	Archives nationales (Paris)
Arch. dép.	Archives départementales
aug.	augmenté(e)
avt	avant
Bibl.	bibliothèque
Bibl. dioc.	bibliothèque diocésaine
Bibl. mun.	Bibliothèque municipale
BnF	bibliothèque nationale de France (Paris)
corr.	corrigé(e)
éd., eds	éditeur(s), édition(s)
f°	folio
MC	Minutier central des notaires (Archives nationales)
M ^{gr}	Monseigneur
ms., mss	manuscrit, manuscrits
n.p.	non paginé
r	recto
rév.	révisé(e), révision
s.d.	sans date
s.n.	sans nom
s.l.	sans lieu
s.l.n.d.	sans lieu ni date
t.	tome(s)
trad.	traduction
v	verso
vol.	volume(s)

Les références bibliographiques entre crochets carrés [] renvoient à la *Liste-Index des cérémoniaux imprimés* donnée en fin de volume (p. 543 *sqq.*).

Principes de transcription des textes anciens

Les textes originaux en français cités ont été transcrits selon les règles préconisées dans *L'Édition des textes anciens, xvr^e- xviii^e siècles*, (B. Barbiche et M. Chatenet (dir.), Paris, Inventaire général, 1990 ; 2^e éd. : Paris, Inventaire général, 1993 (« Documents et méthodes », n°1) ; version abrégée et remaniée disponible à l'adresse suivante : <http://theleme.enc.sorbonne.fr/document28.html>).

Avant-propos

« Liturgie et société en France aux XVII^e et XVIII^e siècles : pour une lecture historique et musicologique des rites liturgiques ». Tel était, au départ, le titre général donné à cette recherche interdisciplinaire menée entre 2003 et 2005 et qui trouve son premier résultat dans le présent livre collectif. Celui-ci a l'ambition d'être, bien plus que de simples actes, un ouvrage fondé sur une réflexion menée à partir des communications et discussions qui réunirent une trentaine de personnes ¹ à l'occasion de quatre séminaires ² organisés dans le cadre d'une Action Concertée Incitative (ACI) financée par le Ministère de la Recherche.

L'objectif de cette réflexion était de poser les fondements d'une étude des pratiques liturgiques diocésaines et monastiques dans une perspective d'anthropologie culturelle de la France des XVII^e et XVIII^e siècles et, au-delà, de l'Europe moderne. À cette fin, il nous semblait méthodologiquement pertinent de partir d'une source non seulement négligée jusqu'à présent, mais aussi représentative des XVI^e-XVIII^e siècles. Le cérémonial s'imposa en raison de sa « modernité » (en 1600 le *Caeremoniale episcoporum* post-tridentin fonde clairement la littérature des cérémoniaux) et de l'absence d'inventaires le concernant, à la différence des bréviaires, missels, rituels et processionnaires ³.

En outre, le cérémonial nous a semblé le plus approprié pour une approche globale visant à extraire la question liturgique d'un profond silence historiographique et de lui accorder toute sa place dans l'histoire culturelle et sociale de l'Ancien Régime. Cette source parle à l'historien : traitant du seul déroulement extérieur de la liturgie (gestes, postures, mouvements, manières de réciter ou de chanter), le cérémonial la contextualise d'emblée ; censé décrire, régenter et fixer les usages cérémoniels (ou les manières de procéder) d'une

¹ Dans ce séminaire « fermé », qui s'est cependant déroulé devant des auditeurs « actifs », on est passé, au fur et à mesure du déroulement des différentes sessions, d'une quinzaine d'intervenants programmés à presque une trentaine.

² Pour les quatre séminaires étalés sur deux ans (décembre 2003 à mai 2005), le choix des lieux a été aussi pratique que « signifiant » : Centre national de pastorale liturgique à Paris, CERL (Centre d'études des religions du livre) à Villejuif, abbaye Saint-Pierre de Solesmes, Maison des Universités à Paris.

³ Voir notamment : W. H. Jacob WEALE, *Bibliographia Liturgica. Catalogus Missalium vetus latini ab anno M.CCCCLXXIV impressorum*, H. Bohatta (éd.), Londres, B. Quaritch, 1928 (2^e éd. : Stuttgart, A. Hiersemann, 1990) ; Hans BOHATTA, *Bibliographie der Breviere, 1501-1850*, Leipzig, K.W. Hiersemann, 1937 (2^e éd. : Stuttgart, A. Hiersemann ; Nieuwkoop, B. de Graaf, 1963) ; Robert AMIET, *Missels et bréviaires imprimés : supplément aux catalogues de Weale et Bohatta*, Paris, Éd. du CNRS, 1990 ; Annick AUSSEDAT-MINVIELLE et Jean-Baptiste MOLIN, *Répertoire des Rituels et Processionnaires imprimés conservés en France*, Institut de recherche et d'histoire des textes, CNRS, 1984.

assemblée religieuse plus ou moins vaste, il permet d'observer la diversité ou la régularité des pratiques et d'analyser les enjeux identitaires, hiérarchiques ou politiques qui se dessinent en arrière-plan. En tant qu'ouvrage intellectuel, le cérémonial apparaît comme un objet riche et complexe : la pertinence et la permanence de certaines structures formelles, les normes et les constantes en matière de discipline ecclésiastique et de bienséance, la représentation idéale qui le sous-tendent se mêlent à une multitude d'adaptations propres, d'évolutions, et à la prolifération de détails concrets, parfois étonnamment triviaux. Il offre en définitive une multitude de niveaux d'approche et une somme de « contradictions » (notamment dans sa tentative pour concilier la norme universelle du culte et le respect des traditions particulières), qui en font une source exemplaire tant pour l'étude des diverses réalités sonores et visuelles mises en œuvre dans les sanctuaires que pour l'approche des systèmes de représentation d'Ancien Régime.

Mais ce corpus pose des problèmes spécifiques : d'une part, celui des limites du genre et de ses catégories internes (tout livre titré cérémonial n'en est pas nécessairement un, et inversement, un réel cérémonial du point de vue du contenu ne porte pas forcément ce titre) ; d'autre part, celui des compétences techniques nécessaires et celui des méthodologies à éprouver pour pouvoir aborder l'analyse d'une littérature foisonnante et spécialisée relative à l'ordonnancement des offices et des gestes qui les accompagnent et au détail des attributs des différents officiers. Il nous a donc paru primordial d'entreprendre un travail de recensement préparant l'exploitation systématique des sources, dont on trouvera une première proposition à la fin de l'ouvrage (cf. Liste-Index des cérémoniaux imprimés *infra* et, sous forme électronique, une description détaillée d'un bon nombre d'entre eux : cf. <http://www.irpmf.cnrs.fr/>).

Si, dans le but de concentrer notre étude sur un corpus cohérent, nous avons ainsi choisi les cérémoniaux ⁴ imprimés dans la France catholique des ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles, nous avons néanmoins souhaité bénéficier du regard complémentaire de spécialistes des périodes antérieures (Moyen Âge) ou postérieures (^{xix}e siècle), d'aires géographiques (pays de Liège) ou de confession (Réforme calviniste) différentes ; celui-ci permet à la fois de mieux dégager les structures fondamentales de notre objet principal et aussi de mieux en révéler, par contraste, les spécificités pour ce qui concerne la France moderne.

Après une introduction qui recherche les emplois multiples des termes « cérémonies », « cérémonial », « cérémoniaux » dans la catholicité post-tridentine, les vingt-trois contributions centrales sont réparties en quatre axes. Le premier s'intéresse plus spécifiquement à l'histoire d'un livre liturgique et normatif et à la typologie de ses sources, à travers divers angles d'approche : typologie des cérémoniaux en milieu diocésain et monastique, leurs origines médiévales, leurs éditeurs, l'examen monographique de certains d'entre eux entre le ^{xvii}e et

⁴ Après réflexion, c'est volontairement que nous avons choisi cette forme au pluriel de « cérémonial », plutôt que « cérémonials », pour désigner ces ouvrages ; d'une part, quand le pluriel est employé à l'époque, ce qui est extrêmement rare (on parle presque toujours du cérémonial au singulier : celui qui est propre ou en général), les deux formes coexistent ; d'autre part, la forme « cérémoniaux » nous semble plus appropriée pour désigner le livre – à l'instar de « processionnaires » – par distinction avec le substantif qualifiant un ensemble de comportements qui relèvent du cérémonial ou des « cérémonials ».

le XIX^e siècle, genèse d'un cérémonial et principes qui sous-tendent leur établissement au XIX^e siècle. Le deuxième axe se centre sur la question de la liturgie et des enjeux et débats, souvent âpres, qu'elle suscite, tant en France qu'à Rome ou chez les réformés, et dont les cérémoniaux constituent un terrain d'expression. Le troisième aborde, plus particulièrement à travers les milieux conventuels ou monastiques masculins et féminins, les tensions qui se révèlent entre la rigidité des prescriptions et leurs nécessaires adaptations aux lieux et aux temps. Le dernier axe s'attache aux apports spécifiques des cérémoniaux en matière de régulation des comportements, parmi lesquels les questions de la discipline et de la gestuelle liées à l'élément musical au sein des offices offrent un bon angle d'approche.

Les pages qui suivent contribuent à définir le cérémonial dans sa forme comme dans son contenu et montrent combien, dorénavant, les livres liturgiques doivent être considérés comme une source incontournable non seulement pour l'histoire des pratiques culturelles et des débats intellectuels au sein du catholicisme, mais aussi pour l'ensemble des rapports entre Église et société. La complexité des sources mise en évidence par notre entreprise et la nouveauté de ce type d'approche de l'histoire culturelle des phénomènes religieux ne permettent pas un recul suffisant pour apporter des réponses de synthèse aux problématiques posées. Nous osons croire néanmoins que le présent ouvrage aidera, par son expérimentation d'approches et de méthodes variées et complémentaires, comme par ses conclusions partielles, au développement de l'usage des sources liturgiques par la communauté des chercheurs. Dans cette perspective, il ambitionne de constituer une introduction aux études historiques des sources liturgiques.

Cécile DAVY-RIGAU, Bernard DOMPNIER, Daniel-Odon HUREL

REMERCIEMENTS

Nous voudrions adresser nos remerciements à tous les participants au séminaire, contributeurs ou auditeurs, dont les apports et les questions ont permis d'enrichir la réflexion commune ; à Mme Françoise Dupuis, bibliothécaire du Centre National de Pastorale Liturgique et à la communauté des moines de Solesmes pour leur accueil et pour la mise à disposition d'ouvrages durant les séances de travail ; à Nicole Lallement ; à David Penot pour son aide à la préparation du manuscrit ; à Jean-Yves Hameline, Fabien Guilloux et Alexis Meunier pour leurs relectures précises et précieuses ; au premier encore pour la mise à disposition généreuse de sa collection particulière ; à la Bibliothèque de la Maison de la Conférence des Évêques de France pour la reproduction de *Caeremoniale episcoporum* ; à Laurent Guillo et à Xavier Bisaro, pour nous avoir communiqué les listes de cérémoniaux qu'ils avaient établies. Enfin, nous remercions notre éditeur Brepols, particulièrement en la personne de Christophe Lebbe, pour son écoute et sa patience.

Les livres liturgiques et les cérémoniaux de « l'Église de Clermont » aux XVII^e et XVIII^e siècles

Quels sont les matériaux à la disposition du chercheur désireux de retracer les évolutions des rites liturgiques ? Tout d'abord, l'étude des cérémoniaux référencés à qualité semble s'imposer. Pourtant, en dépit de sa richesse, il semble difficile de se satisfaire de cette seule source. Le recours aux autres livres liturgiques qui touchent à l'organisation des cérémonies s'avère donc indispensable. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du diocèse de Clermont. Sous l'Ancien Régime, il s'agit d'une vaste entité géographique de près de huit cent cinquante paroisses, qui s'étend du nord au sud depuis Souvigny jusqu'à Mauriac. Au cours de mes investigations, l'une de mes préoccupations a été d'analyser les différentes articulations entre liturgie romaine et liturgie clermontoise ou pour le moins revendiquée comme telle. Tout d'abord, il m'a paru nécessaire de présenter les principales sources sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Puis, je m'intéresserai plus particulièrement à une entreprise liturgique des années 1650, la parution des nouveaux Bréviaire et Missel. Enfin, pour illustrer très concrètement mon propos, j'évoquerai plus spécifiquement la célébration de l'Ascension et celle de la Fête-Dieu.

LES SOURCES

Deux cérémoniaux, propres au diocèse de Clermont, sont bien connus. Il s'agit, d'une part, d'un cérémonial manuscrit de la cathédrale datant de la fin du XVII^e siècle et du début du siècle suivant ; d'autre part, d'un cérémonial imprimé en 1758. Le premier de ces documents s'intitule : « Rubriques générales qui s'observent dans l'église cathédrale de Clermont écrites l'année 1698 »¹. Cependant, une autre mention trouvée dans le corps du texte indique également la date de 1703. Il s'agit d'un gros registre in folio bien calligraphié. Le cérémonial se compose de trois parties, selon un plan qui peut sembler assez classique. La première partie est consacrée aux fêtes de chaque classe, à comment procéder « lorsque M^{gr} l'Evêque officie » ou bien lorsqu'il s'agit « d'une fête solennelle ». La seconde partie concerne les fêtes fixes envisagées selon chaque mois de l'année. Enfin, la troisième partie s'intéresse aux fêtes mobiles, en commençant par le mercredi des Cendres. À chaque étape de la rédaction, la principale préoccupation de l'auteur est de donner une description la plus

¹ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 3 G Supp. 31, 572 p.

complète possible du déroulement des offices, de la messe et du rituel qui y préside dans l'espace interne de l'édifice, mais aussi à l'extérieur, par exemple lorsqu'il importe de décrire le déroulement de certaines processions. Jusqu'à présent, le rédacteur de ce manuscrit passait pour être l'un des chanoines, le chantre Périer. Dignitaire du chapitre cathédral, chargé notamment de veiller à la solennité des offices divins, ce personnage était, très logiquement, le plus compétent pour rédiger ce recueil. J'ai pu établir cependant que l'artisan du cérémonial n'était pas le chanoine Périer mais son confrère Joseph Julien (1657-1719), chantre entre 1691 et 1719, autrement dit à l'époque de la rédaction du manuscrit ².

Le second de ces documents est le Cérémonial imprimé en 1758 à l'initiative de M^{gr} François-Marie Le Maistre de La Garlaye. Son titre exact est : *Cérémonial du chœur selon les rites et usages de l'Église de Clermont, adapté aux églises collégiales, paroissiales communautés séculières et séminaires du diocèse imprimé par ordre de Monseigneur François-Marie Le Maistre de La Garlaye [...] et du consentement du Chapitre de ladite Église de Clermont*. Outre une table des matières, cet ouvrage de 422 pages est muni d'un index très précieux ³. Comme l'affirme le prélat dans sa préface : « Ce n'est pas seulement pour l'utilité de l'Église cathédrale qu'on l'a fait imprimer : on a en vûe de le rendre utile à toutes les autres Églises. » De fait, il est prescrit aux ecclésiastiques du diocèse de se servir de cet ouvrage, à l'exclusion de tout autre.

² Cette assertion se fondait légitimement sur une annotation rédigée sur la couverture du cérémonial, libellée en ces termes : « Jean-Blaise Rochette, chanoine de la cathédrale de Clermont offre [...] ce présent manuscrit du cérémonial de Clermont fait par M. Périer, grand chantre, à Clermont ce jeudi 2 mai 1810 ». Une conclusion hâtive aurait pu désigner ici Louis Périer, le neveu de Blaise Pascal, fils de Gilberte Pascal et de Florin Périer. Mais il n'en est rien. En effet, si Louis Périer (1650-1713) fut bien chanoine de la cathédrale à l'époque de la rédaction du cérémonial, il n'occupa jamais les fonctions de chantre (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 85 et Albert DE REMACLE, *Dictionnaire généalogique. Familles d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, A.R.G.H.A., 1995, t. 3, p. 104-105. La liste des chantres du chapitre cathédral est donnée par Ambroise TARDIEU, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, Moulins, Desrosiers, 1870-1871, t. 1, p. 254-255. Elle m'a été confirmée par Nathalie Da Silva, que je remercie vivement). En fait, l'ecclésiastique dont il est question est Antoine Périer (1679-1744), de Saint-Mesmin, issu d'un lignage homonyme. Celui-ci a bien été chantre du chapitre cathédral. Cependant il a occupé cette charge entre 1719 et 1744 (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, *ibid.* et A. de Remacle, *op. cit.*, t. 3, p. 105-107). Il ne peut donc pas être le maître d'œuvre d'un document qui porte la date de 1698. L'artisan du cérémonial est donc, selon toute vraisemblance, Joseph Julien (1657-1719), chantre entre 1691 et 1719 (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 65 et A. de Remacle, *op. cit.*, t. 2, p. 253-254). Dans ces conditions, comment expliquer le contenu de la note rédigée en 1810 ? La réponse se résume à une histoire de familles. En effet, Antoine Périer n'est autre que le neveu de Joseph Julien duquel il reçut son canonical ainsi que la dignité de chantre. Lorsque plus d'un siècle plus tard, Jean-Blaise Rochette (1756-1815) fait don du manuscrit au chapitre, il est fort probable qu'il ait désigné « M. Périer » comme auteur en ayant à l'esprit Louis Périer, dont le patronyme était associé au prestige de son illustre parent. Par ailleurs, il semble que notre donateur avait lui-même reçu en héritage ce registre de son oncle, Jean-Jacques Rochette, chantre de l'église cathédrale dans les années 1770 (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 93 et A. de Remacle, *op. cit.*, t. 3, p. 228-235). Aujourd'hui, la confusion n'est plus possible. Le cérémonial de la cathédrale de Clermont de 1698 doit désormais retrouver le nom de son auteur légitime, le chantre Joseph Julien. Par ailleurs, il est à noter qu'en 1713, ce dernier « désirant contribuer à maintenir la majesté de l'office divin et récompenser l'assiduité des choristes et habituez à matines » fait une donation en faveur du chapitre cathédral (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 3G-Armoire 6-supplément F-cote 7).

³ Cf. Liste-Index *infra*, [Clermont 1758].

Plus récemment, j'ai découvert dans les archives du Grand séminaire, conservées à la bibliothèque diocésaine, deux autres ouvrages. Le premier est une copie très soignée, de 136 pages, réalisée vraisemblablement au XIX^e siècle d'un document en latin du XVII^e siècle. Une annotation nous enseigne que ce cérémonial est l'œuvre d'un chanoine de la cathédrale, Claude Burin (vers 1615-1691)⁴. Selon lui, cet ouvrage, qu'il qualifie de *Directorium chori ecclesiae claromontensis*, doit servir à « ceux que l'expérience du chœur n'aura pas rendu assez capable ». Par ailleurs, le chanoine-chantre Burin s'est employé à un travail de compilation comme il l'explique fort bien : « les manuscrits que nous avons par le soing de plusieurs de nos prédécesseurs ne s'accordent pas en tout, je me suis résolu par cet ouvrage [...] de suppléer aux défauts qui peuvent se rencontrer [...] et de concilier tous les écrivains qui m'ont précédé sur ce subject »⁵. Le second manuscrit est un cérémonial à l'usage du séminaire de Clermont du début du XVIII^e siècle. Pourvu d'un index thématique, il rassemble près de 600 pages. Il se divise en deux grandes parties. La première (de 381 pages) s'intéresse aux cérémonies communes et générales, la seconde (de 217 pages) aux cérémonies propres⁶.

Pour être tout à fait complet, je me dois de signaler l'existence d'un ouvrage imprimé à Clermont en 1691 dont le titre est le suivant : *Cérémonial à l'usage des religieuses hospitalières de l'ordre de S. Augustin, établies dans le diocèse de Clermont-Ferrand*⁷. Faute d'avoir eu le temps d'analyser plus précisément ces dernières sources, je ferai essentiellement référence aux cérémoniaux de 1698-1703 et de 1758.

Selon l'expression très suggestive de Bernard Plongeron, deux concepts essentiels caractérisent les rites liturgiques en usage sous l'Ancien Régime : « uniformité et diversité »⁸. Ce postulat peut paraître bien paradoxal. Pourtant, ces mots définissent parfaitement l'histoire d'usages complexes. Pour l'Église catholique, l'uniformité liturgique est un moyen d'affirmer son caractère universel. Pourtant, jusqu'aux décisions du concile de Trente, la plupart des diocèses possédaient des usages qui leur étaient propres. Aussi parle-t-on du bréviaire ou du missel « à l'usage du diocèse de ». C'est seulement à la suite des réformes inspirées par l'assemblée conciliaire, mais que celle-ci n'avait pu réaliser, que le pape Pie V se fait l'artisan de la réforme liturgique. Pour ce faire, il nomme une commission préparatoire. Ces travaux conduisent à la promulgation de la bulle *Quod a nobis*. La volonté clairement affichée est de parvenir à unifier, autant que faire se peut, les liturgies ayant cours dans toutes les paroisses du monde catholique. Les évêques, après avoir obtenu le consentement unanime du chapitre de leur cathédrale, peuvent donc adopter purement et simplement la liturgie

⁴ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 27.

⁵ Bibl. dioc., A 200092, volume relié ayant pour titre : « Cérémonies extraordinaires (1670-1698) ». Il renferme également une copie du cérémonial de 1698-1703, qui a le mérite de présenter une table des matières complète, contrairement à l'original.

⁶ Bibl. dioc., A 200236.

⁷ Bibl. dioc., A 201065, Imprimerie Damien Boujon, 105 p. (n. de l'éd. : ce « cérémonial » est en réalité un rituel ; cf. Jean-Baptiste MOLIN et Annik AUSSEDAAT-MINVIELLE, *Répertoire des rituels et processionnaires imprimés conservés en France*, Paris, éditions du CNRS, 1984, notice 1902, p. 418).

⁸ Bernard PLONGERON, « Diversité et uniformité des liturgies gallicanes au XVIII^e siècle », *Fiestas y liturgia*, Madrid, 1988, p. 271-289.

réformée. Toutefois, il est prévu que les églises, dont l'ancienneté du rite est au moins biséculaire, pourront conserver leurs livres. Pour ce faire, la condition requise consiste à les corriger conformément aux principes qui inspirent la révision romaine. Il importe donc de se conformer aux éditions du Bréviaire et du Missel romains, publiés respectivement en 1568 et en 1570 ⁹. Dans le diocèse de Clermont, ces prescriptions trouvent leur application dans les années 1650, soit près d'un siècle plus tard. Jusqu'alors, le contexte des guerres de religion et les soucis disciplinaires avaient empêché les prélats auvergnats de s'intéresser de près aux questions liturgiques ¹⁰. Cependant, on doit relever qu'en 1584, lors de la réunion d'un concile provincial, chargé de préparer l'exécution des décrets tridentins, les représentants du diocèse de Clermont avaient opté pour la conservation de leur ancienne liturgie. Ce choix était avant tout celui du Chapitre cathédral. En effet, le siège épiscopal se trouvait alors vacant du fait du décès de son titulaire Antoine de Saint-Nectaire, le 15 septembre de la même année. Son successeur, le futur cardinal François de La Rochefoucault, ne devait prendre possession de son évêché que le 7 octobre 1585. Or, depuis les débuts du XVII^e siècle, les livres romains se sont répandus partout sur le territoire diocésain. La diffusion massive de la liturgie romaine s'explique notamment par le fait que les impressions du Missel et du Bréviaire disponibles sont relativement anciennes. La dernière édition du premier date de 1554 ¹¹, celle du second de 1557 ¹². Quant au Rituel, Guillaume Duprat en avait ordonné la réimpression en 1550 ¹³. De fait, les exemplaires utilisés sont souvent en mauvais état. En outre, la typographie en caractère gothique a fort mal vieilli et ne correspond sans doute plus au goût du temps. Par ailleurs, les techniques d'impression de l'époque avaient ménagé l'espace avec parcimonie et multiplié les abréviations et les renvois. Bref, l'ensemble de ces ouvrages était d'un usage fort peu commode.

Dans ces conditions, le dilemme qui se pose à l'autorité diocésaine est de parvenir, comme l'affirme encore en 1758 Le Maître de La Garlaye, à rendre « uniforme dans toutes les Églises la pratique des mêmes rites et cérémonies ». Comme nous allons le voir cette exigence n'a pas toujours été facile à imposer.

UNE ENTREPRISE LITURGIQUE D'ENVERGURE : LE BRÉVIAIRE ET LE MISSEL DE LOUIS D'ESTAING

Le 14 août 1629, dans une requête adressée à l'évêque Joachim d'Estaing, les chanoines de la collégiale Saint-Étienne de Cébazat, près de Clermont, sollicitent l'autorisation d'introduire l'office du concile de Trente alors que depuis leur érection, ils ont « observé l'office selon l'ordre de Clairmont [...] soit pour les messes, heures, vespres, matines, que

⁹ Voir Nicole LEMAITRE, *Saint Pie V*, Paris, 1994, p. 179-198.

¹⁰ Comme, par exemple, les nombreux conflits entre l'évêque et le chapitre cathédral ; voir Louise WELTER, *La Réforme ecclésiastique du diocèse de Clermont au XVII^e siècle*, Clermont-Ferrand, De Bussac, 1956, p. 45-48.

¹¹ *Insignium ecclesiarum Claromontis atque Sancti Flori missale*, [Clermont, Jean Durand], 1554.

¹² *Breviarum secundum usum insignium ecclesiam Claromontis atque Sancti Flori, recens impressum atque defoecatum*, [Thiers, Robert Masselin], 1557.

¹³ A. Aussedat-Minvielle, J.-B. Molin, *Répertoire des rituels et processionnaires*, *op. cit.*, p. 127-129.

pour le reste de l'office divin. Pour autant, leurs dicts livres sont presque tous biffés et déchirés [...] et il ne se peust trouver aucuns livres de telle impression ». Le résultat est « que la plupart des chanoines [...] tiennent l'office et usage du concile de Trente en leur particulier, ce qui apporte du dommage au service divin d'autant qu'ils s'absentent dudict office pour dire le leur séparément ». Et d'ajouter, « que mesme la plupart des esglises [du] diocèse ont prins l'office dudict concile pour estre plus clair, concis et plus aisé à tenir que celui de Clairmont ». Le 24 août suivant, l'autorisation leur est donnée de « célébrer collégialement les offices divins et en leur particulier, conformément aux livres réformés par le décret du concile de Trente ¹⁴ ».

En 1648 encore, les chanoines de la collégiale Saint-Cerneuf de Billom obtiennent du même évêque la permission « de se servir doresnavant du psautier, cérémonial et rituel de concille de Trente, tant pour le cœur en offices ordinaires et solennels que pour le récit particulier du bréviaire ». Les raisons invoquées sont sensiblement de la même nature que celles de leurs confrères : « les psautier, cérémonial ou livre de cœur sont tellement effacés et déchirés qui leur est impossible de bien ponctuer et prononcer les parolles, poincts et pauses marqués dans les antiens rituels » ¹⁵. Globalement, Joachim d'Estaing ne semble pas avoir vu ce changement d'un mauvais œil. Dans leur édition de 1620, les statuts synodaux indiquent à propos du viatique : « On apportera le livre rituel ou celui du concile de Trente, aux lieux où de nostre permission l'office est célébré à l'usage dudit concile ou celui de Clermont » ¹⁶.

De fait, le mouvement est assez général dans le diocèse, mais également dans un grand nombre de diocèses français ¹⁷. Afin d'avoir une idée plus précise de la situation, j'ai réalisé un sondage parmi les procès-verbaux de visites pastorales des années 1652-1656 au moment même où paraissent les nouveaux Bréviaire et Missel. Or il s'avère que 160 curés sur 172, soit 93% d'entre eux, déclarent pratiquer le rite romain et seulement 12, soit 7%, disent être restés fidèles au rite clermontois.

Dans ces conditions, on pourrait penser qu'il eût été plus sage d'adopter purement et simplement la réforme de Pie V. Pourtant, dès son accession au siège épiscopal de Clermont survenue en 1650, Louis d'Estaing, frère de Joachim, s'emploie à réviser les livres liturgiques *ad romani formam*. Dans un premier temps, l'ordonnance synodale du 5 juin 1653 précise les intentions du nouvel évêque :

Une des choses qu'avons jugé plus importante pour la gloire de Dieu, si tost qu'avons esté promoteus à l'Épiscopat, a esté la reformation des divins offices, et dès lors avons avec consolation entendu les prières qui nous furent faictes par nostre clergé, de réformer et faire imprimer le Bréviaire du diocèse, Messel, et autres livres du chœur : Pourquoy du consente-

¹⁴ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 14 G 52 (liasse n°7), en date du 14 août 1629, autorisation datée du 24 août.

¹⁵ *Ibid.*, 12 G 3, autorisation du 6 avril 1648.

¹⁶ *Canons synodaux statuez par R. Père en Dieu Messire Joachim d'Estaing, évêque de Clairmont*, Clermont, 1620.

¹⁷ A. Aussedat-Minvielle, J.-B. Molin, *op. cit.*, p. 12-13. Voir également *Plain-chant et liturgie en France au XVII^e siècle*, J. Duron (dir.), Versailles, CMBV, 1997.

ment de nostre chapitre cathedral, et de nostre ordonnance, desja l'ouvrage dudit Bréviaire est bien avancé, et en peu de jours aura sa perfection, chacun s'en pourvoira, afin que les Églises et les particuliers, en la récitation des heures Canoniales soient conformes, et que par la conformité de leur chant, ils rendent plus parfaitement leurs hommages religieux à l'unité de Dieu, et à la société des divines personnes ¹⁸.

En effet, il s'agit donc d'une part, du Bréviaire édité en 1654 ¹⁹ ; d'autre part, du Missel paru en 1656 ²⁰. Comme l'affirme le prélat dans les différentes préfaces de ces ouvrages, l'objectif poursuivi est double. Tout d'abord, la volonté clairement affichée est la recherche de l'unité. En effet, comme le déplore l'évêque, privé d'éditions récentes du rite clermontois, le clergé s'est vu dans l'obligation d'avoir recours à des usages « étrangers », sous-entendu romains. Pourtant, dans le même temps, cette entreprise est présentée comme une œuvre de réforme. Ainsi, l'une des principales préoccupations est de réviser les leçons et de retoucher de nombreux passages, dans l'esprit des livres romains. Mais, par ailleurs, cette réfection est aussi l'occasion de réaffirmer certains éléments traditionnels de la liturgie locale. On perçoit ici combien il est important de donner satisfaction aux chanoines du chapitre cathédral, très attachés aux pratiques anciennes et très impliqués dans cette opération.

Indéniablement, ces derniers ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la concrétisation de ce projet. Ainsi, en 1651, parmi les huit membres de la chambre ecclésiastique, six sont issus du premier des chapitres diocésains. Le 6 septembre de cette année, ceux-ci ratifient un contrat passé le 6 juillet précédent entre le chanoine Claude Burin et Nicolas Jacquard, maître imprimeur à Paris, pour l'impression du Bréviaire de Clermont ²¹. Nous sommes là quinze jours à peine après la nomination de Louis d'Estaing, intervenue le 19 juin précédent. C'est dire l'empressement avec lequel quelques-uns s'emploient à tout mettre en œuvre pour préserver certains rites diocésains. Claude Burin est de ceux qui font du chapitre cathédral une « citadelle du passé » ²². En effet, comme beaucoup de ses confrères, il se montre plus conservateur que le reste du clergé diocésain. N'écrit-il pas dans la préface de son cérémonial que « l'office de ceste église [cathédrale] requiert estre fait exactement

¹⁸ *Canons synodaux du diocèse de Clermont, revus, corrigés et augmentés par Révérend Pere en Dieu Louis d'Estaing, evesque dudit Clermont*, Clermont, Nicolas Jacquard, 1653, p. 276-285.

¹⁹ *Breviarum claromontense [...] Ludovici d'Estaing Claromontensis episcopi autoritate [...] editum* [Clermont, Nicolas Jacquard], 1654.

²⁰ *Missale claromontense, [...] Ludovici d'Estaing Claromontensis episcopi autoritate [...] editum* [Clermont, Nicolas Jacquard], 1656.

²¹ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 2 G 23 f° 17, « Registre et ordonnances du clergé du diocèse de Clairmont », du 3 novembre 1647 au 10 juin 1659. Un autre contrat a également été signé avec Jehan Gasnyère, maître graveur, en date du 14 juillet (il s'agit de Jean Ganière ou Gagnière, graveur au burin et éditeur à Paris, mort en juin 1666, d'après E. BÉNÉZIT, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, Paris, Gründ, 1966, t. 4, p. 150). Pour de plus amples informations concernant l'imprimeur N. Jacquard, voir Pierre EGULLION, *Imprimeurs, libraires et relieurs du bas-pays d'Auvergne et du Puy-de-Dôme, 1491-1939*, Clermont-Ferrand, Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 2000.

²² Selon l'expression de Bernard PLONGERON, *La vie quotidienne du clergé français au XVIII^e siècle*, Paris, 1974, p. 113.

selon les usages que nos prédécesseurs ont laissé depuis tant de siècles et que ce seroit un crime inexpiable d'y rien innover [...] afin que l'office soit conservé dans son ancien esclat ». Dans cette perspective, il est donc entouré de membres éminents du Chapitre cathédral. Aux côtés de Claude Burin, on remarque la présence de Jacques Pereyret. Ce docteur en théologie, ancien « Grand maître au collège de Navarre », est un personnage clé des deux épiscopats successifs des frères d'Estaing²³. Quatre autres de ses confrères sont également gradués de l'Université. Ce sont les chanoines Damien Vernet, docteur en théologie²⁴ et François Champflour, licencié en droit canon et civil²⁵. Quant à Mathieu Bélisme²⁶ et à Jean Bellot, ils sont respectivement bacheliers en droit canon et en théologie. Ce dernier est, en fait, doyen du Chapitre de Chamalières et syndic du clergé²⁷. En outre, afin d'être tout à fait exhaustif, il importe de mentionner la présence de Jacques Ducroc, prévôt du Chapitre cathédral²⁸ et de dom Charles Charretier de Rouvignac, abbé d'Ébreuil²⁹.

Néanmoins, tirés l'un et l'autre à 2500 exemplaires, le Bréviaire et le Missel se vendent mal. En 1656, à la suite de récriminations de ces « Messieurs de la chambre ecclésiastique », l'évêque décide que les bénéficiers « seraient contraints de se procurer les nouveaux livres sous peine de saisie de leur temporel et qu'il serait procédé envers les contrevenants comme pour un refus de paiement de décimes »³⁰. Cependant, cette mesure semble être restée lettre morte. En effet, les procès-verbaux de visites pastorales de l'année 1698 informent que 154 curés sur 207, soit 74,4% continuent à utiliser les livres romains pour 53, soit 25,6%, qui déclarent se servir des nouveaux livres du diocèse³¹. La liturgie purement romaine reste donc toujours largement majoritaire. De fait, la chambre ecclésiastique rencontre les plus grandes difficultés pour écouler les impressions de 1654 et de 1656. Cela en dépit des injonctions répétées des autorités auprès du clergé, afin qu'il se conforme aux nouveaux Bréviaire et Missel.

En définitive, il revient à l'évêque Jean-Baptiste Massillon de reprendre le dessein de son prédécesseur et de l'imposer cette fois aux plus récalcitrants³². Nommé à Clermont en

²³ Sur ce Billomois, à la personnalité bien affirmée, voir notamment L. Welter, *op. cit.*, p. 39-43 et 153-157.

²⁴ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 107.

²⁵ La famille Champflour a donné un grand nombre de chanoines au chapitre cathédral (A. de Remacle, *op. cit.*, t. 1, p. 413-422 et A. Tardieu, *op. cit.*, t. 2, p. 205-209). Sur ce lignage important, voir la généalogie accompagnant cet article. Notons, par ailleurs, que nous possédons un processionnal sur parchemin à l'usage du chanoine Gilbert Champflour né en 1663 (BCIU de Clermont-Ferrand, Ms. 1979, 100 p.).

²⁶ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 17.

²⁷ *Ibid.*, 6 F 18.

²⁸ *Ibid.*, 6 F 46.

²⁹ *Ibid.*, 6 F 95 et Abbé BOUDANT, *Histoire de la ville, du château et de l'abbaye d'Ébreuil*, Moulins, 1865, p. 46.

³⁰ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 2 G 23.

³¹ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 971-1115, procès-verbaux de visites pastorales.

³² Toutefois, il semble que François Bochart de Saron-Champigny (1687-1715) ait envisagé de réformer le bréviaire, sans succès cependant. En effet, cet évêque n'a pas édité un nouvel ouvrage, resté apparemment à l'état de projet. Il se contenta simplement de faire entrer « les offices de quelques saints nouvellement canonisés », voir Abbé C. OSSEDAT, *M^{sr} Bochart de Saron, évêque de Clermont*, Riom, Jouvet, 1914, p. 133-134 et les mentions consacrées à ce sujet par dom Jacques BOYER, *Journal de voyage (1710-1714)*, Clermont-Ferrand, 1886, p. 41, 154 et 202, pour les années 1710, 1711 et 1712. La rédaction de ce projet aurait été confiée notamment à Damien Vernet

1717, le célèbre prédicateur entreprend la rénovation du bréviaire puis du missel. La publication du premier intervient en 1732³³, celle du second en 1739³⁴. Jusqu'alors l'objectif poursuivi avait consisté à toiletter les rites afin de les débarrasser de leurs manifestations les plus contraires à la décence du culte. C'est toute l'œuvre de réformation du xvii^e siècle lorsqu'on s'emploie à faire disparaître telle ou telle représentation trop vivante. Au xviii^e siècle, la réforme se veut plus radicale. Par exemple, à propos de la célébration de Noël, Massillon est amené à supprimer totalement les deux pastorales qui jalonnent cette fête. Il semble donc faire fi des usages traditionnels, trop profanes à son goût. Par là même, il s'inscrit dans le mouvement des liturgies néo-gallicanes pour lesquelles ce type de manifestations « populaires » est véritablement synonyme de désordres et d'indécences³⁵. Dans sa présentation du Bréviaire, il rappelle combien chaque prêtre se doit de lire quotidiennement cet ouvrage. Il ajoute que

la prière publique est le canal le plus ordinaire et le plus fécond de toutes les grâces que Dieu répand sur les peuples ; et on ne sauroit trop ou en éloigner tout ce qui peut distraire l'esprit et dessécher le cœur, ou y rassembler tout ce qui est le plus capable de fixer l'un, et d'attendrir et d'enflammer l'autre. C'est ce que nous nous sommes proposé dans la composition de ce nouveau bréviaire : tout ce qui ne nous a pas paru convenir à la décence et à la dignité de l'office public, nous l'avons retranché : nous y avons substitué les endroits des livres saints et des pères qui nous ont paru les plus propres à nous instruire de nos devoirs, ou à exciter en nous ces mouvements tendres et vifs de repentir [...]. Nous n'avons rien laissé de fabuleux, ni même de douteux dans la vie des saints que l'Église nous propose pour modèles et pour l'objet public de notre culte : ils nous ont laissé des exemples si certains et si incontestables de toutes les vertus, que l'Église n'a pas besoin de recourir à des faits supposés pour nous rendre ces héros de la religion respectables : les religions humaines ont eu besoin que l'esprit humain y ajoutât du merveilleux pour les soutenir ; mais la vérité n'a besoin que d'elle-même. Nous avons préféré, dans cette multitude de bienheureux, ceux qui ont sanctifié cette province par leur sang, par leurs exemples, et par leurs travaux apostoliques ; ou ceux que cette province, si féconde autrefois en saints ouvriers, a donné à d'autres églises. Il étoit juste de revendiquer un bien qui, nous appartenait, le fruit heureux de la terre que nous habitons, et de partager, avec les lieux qu'ils ont illustrés par l'éclat de leur sainteté, les avantages de leur protection ; ce sont des intercesseurs que notre église a donnés au ciel, et elle est en droit de les réclamer.

(1665-1740), chanoine du Chapitre de Saint-Genès depuis 1692 et bachelier en théologie (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 107).

³³ *Breviarum claromontense*, [...] J.-B. Massillon *Claromontensis episcopi auctoritate* [...] editum [Clermont, Pierre Boutaudon], 1732.

³⁴ *Missale claromontense*, [...] J.-B. Massillon *Claromontensis episcopi auctoritate* [...] editum [Clermont, Pierre Boutaudon], 1738 [1739]. Pour une présentation des missels de cette époque, voir Pierre JOUNEL, « Les missels diocésains français du 18^e siècle », *La Maison-Dieu*, n°141, 1980, p. 91-96 et Gaston FONTAINE, « Présentation des missels diocésains français du 17^e au 19^e siècle », *La Maison-Dieu*, *op. cit.*, p. 97-166.

³⁵ Liturgie néo-gallicane ou romano-française comme le suggère certains spécialistes, voir Pierre JOURNEL, « Les sources liturgiques anciennes et les missels français du xviii^e siècle », *Histoire de la messe, xvii^e-xix^e siècles*, J. de Viguierie (dir.), Angers, Université d'Angers, 1980, p. 67-80. Consulter également Henry LECLERCQ, « Liturgies néo-gallicanes », dans *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie chrétienne*, F. Cabrol et H. Leclercq (dir.), Paris, 1930, t. 9-2, col. 1636-1729.

De fait, la matière principale de l'ouvrage est constituée par l'Écriture sainte, les Pères de l'Église, quelques récits hagiographiques, des hymnes en vers. Les fêtes sont soigneusement cataloguées et les vies des principaux saints de l'Auvergne sont présentées brièvement. La principale originalité de l'ouvrage tient sans doute dans ses litanies de la Vierge tirées des seules Écritures³⁶. Les registres de délibérations de la chambre ecclésiastique donnent à nouveau la liste des membres de la commission chargée de « travailler à la composition du Bréviaire »³⁷. Elle est composée de sept clercs et d'un laïc. Ce dernier, « Monsieur Faucher », est le maître de musique de la psalette³⁸. Tout naturellement, il s'est appliqué à la composition du « plein-chant ». Les autres sont tous chanoines, sinon de la cathédrale pour trois d'entre eux, du moins de l'une des principales collégiales de la ville, à savoir Notre-Dame du Port et Saint-Genès. Tous ont fait des études universitaires : quatre sont docteurs en théologie et deux sont licenciés en théologie. Le moins gradué est maître-es-arts de l'université de Paris. En 1738, l'un d'entre eux, Antoine Moranges se voit même décerner des « lettres de *decennium* » de la Sorbonne pour avoir étudié à l'université de Paris pendant dix ans et plus. Il convient de signaler tout particulièrement la présence d'un autre membre de la famille Champflour, Jean-Baptiste, alors abbé du chapitre cathédral. Il est fait évêque de Mirepoix en 1737³⁹. Venons-en plus spécifiquement maintenant à la description de certains rites qui se pratiquent le jour de l'Ascension et à l'occasion de la Fête-Dieu.

L'ASCENSION ET LA FÊTE-DIEU

Inscrite jusqu'alors parmi les fêtes dites solennelles, l'Ascension gagne en solennité dans le Bréviaire de 1654 puisque Louis d'Estaing l'érige en fête solennelle annuelle. Massillon, quant à lui, va distinguer entre les annuelles majeures et mineures. C'est ce dernier degré qui va être assigné à l'Ascension.

L'un des usages les plus caractéristiques de cette fête est celui de la procession solennelle qui précède la grand'messe. Instituée au moins depuis le VI^e siècle, son déroulement est détaillé dans le Missel de 1656. Il est repris également dans les cérémoniaux de 1698-1703 et de 1758. Ainsi, pour constituer la tête du cortège, on choisit tout d'abord quatre jeunes gens « des plus distingués par leur naissance et leur beauté ». Revêtus de tuniques, trois d'entre eux, placés en tête de la procession, sont chargés de porter des étendards ; le quatrième se voit confier « une corne d'ivoire ». L'usage qui veut qu'on porte processionnellement cet objet très particulier semble propre au diocèse de Clermont. Dans la deuxième moitié du

³⁶ Aimé RICHARDT, *Massillon (1663-1742)*, Tournai, In fine, 2001, p. 156-157.

³⁷ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 2 G 29, f^o 73v^o, « Registre des délibérations de la chambre ecclésiastique du diocèse de Clermont en Auvergne », délibération du 3 décembre 1732.

³⁸ Nathalie DA SILVA, *Le chapitre cathédral de Clermont et l'Opus Dei au XVIII^e siècle (1691-1791)*, mémoire de maîtrise, Clermont II, 1992.

³⁹ Les autres « Messieurs qui ont travaillé à la composition du bréviaire » sont : Étienne Baptiste, chanoine de Saint-Genès (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 15), Gabriel Cognot (*Ibid.*, 6 F 36), François de Combes (A. de Remacle, *op. cit.*, t. 1, p. 545), Antoine Moranges (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 79), Antoine Périer de Saint-Mesmin (voir note 2) et Joseph Vialles (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 109).

xviii^e siècle, Joseph Micolon de Blanval (1730-1792), docteur en théologie, chanoine de la cathédrale en 1758 ⁴⁰, écrit à ce sujet les lignes suivantes :

Pendant les jours de la Semaine sainte, pendant lesquels on ne sonne pas les cloches, le clergé était appelé jadis, à l'office, par le son d'un instrument fait de la dent d'un éléphant qui avait la figure d'une corne, travaillée en ciselure avec le plus grand art. Cet instrument n'avait rien d'ailleurs qui put inspirer le respect religieux avec lequel on le portait processionnellement par la ville le jour de l'Ascension sur un plat couvert d'un voile précieux. C'était un chanoine qui devait le porter de façon à le rendre visible à tout le peuple [...]. Ce chanoine devait être aussi distingué par sa figure que par sa naissance ; quiconque n'avait pas le mérite de la noblesse et les charmes de la beauté, les agréments de la jeunesse, était exclu de ce ministère, qui n'a cessé qu'en 1732, lorsque Massillon renouvela la liturgie de l'Église de Clermont.

On aura noté que les jouvenceaux ont disparu. En effet, le Cérémonial de 1698 nous apprend que les porteurs d'étendard sont désormais choisis parmi les membres du bas-chœur, tandis qu'un chanoine a la responsabilité de porter la fameuse corne d'ivoire. Le monde des clercs, sans rejeter cette pratique, a donc décidé de la prendre en charge. Le plus surprenant est, si l'on suit le chanoine Micolon, que le chanoine en question devra toujours être de noble naissance et avoir belle figure ! Puis, au cours du xviii^e siècle, la référence à la corne disparaît. Elle est totalement absente du Cérémonial de 1758. Il semble bien en effet qu'elle n'ait pas franchi le cap des réformes engagées par Massillon.

Pour quelles raisons une telle mise en scène ne survécut-elle pas aux toilettages successifs de la liturgie traditionnelle ? En fait, en la matière, l'explication fournie par le même Micolon de Blanval semble être la plus plausible :

Ceux qui veulent rendre raison de cet usage, disent qu'il avait été établi pour exprimer les chants de triomphe qui avaient accompagné l'Ascension du Sauveur, suivant le verset du psaume : *Ascendit Deus* ⁴¹.

Il s'agit du verset 6 du psaume 46 : *Ascendit Deus in jubilatione et Dominus in voce tubae*. Ce dernier est très présent tout au long de l'office. On le chante même solennellement au début de la procession. L'idée d'une trompette qui retentit est donc en quelque sorte inséparable de l'Ascension, tout comme la procession symbolise la marche de Jésus se rendant à la montagne. Au xvii^e siècle, on a cessé de faire résonner l'ivoire mais on continue à le porter triomphalement devant les reliques et le clergé ⁴². Puis, au siècle suivant, cet usage

⁴⁰ Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire biographique du Puy-de-Dôme*, Moulins, Desrosiers, 1878, p. 76 et du même auteur, *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, Moulins, É. Auclaire, 1884, col. 234-235.

⁴¹ Marcellin BOUDET, *La légende de saint Florus et ses fables (additions aux nouveaux Bollandistes)*, Clermont-Ferrand, Bellet, 1897, p. 76-77.

⁴² Selon toute vraisemblance cet objet est celui qui est conservé dans les collections du musée d'art Roger-Quilliot de Clermont-Ferrand sous l'appellation « olifant ». Il s'agit d'une défense d'éléphant évidée, sculptée de bandes décoratives à ses extrémités. Elle daterait de la seconde moitié du xii^e siècle - début du xiii^e siècle. Voir notamment, E. VIMONT, « Quelques feuillets détachés du catalogue du musée de Clermont-Ferrand », *Revue d'Auvergne*, n°1, 1892, p. 1-16. Je remercie vivement Mme Caroline Roux, directrice du musée, pour m'avoir communiqué les pièces du dossier concernant cette fameuse « corne ».

est regardé désormais comme un témoignage contraire à cette nécessaire décence, qui doit être un « gage de respectabilité aux yeux des fidèles », selon les mots de l'ordinaire.

Par ailleurs, à la suite de ce petit cortège, on trouve le diacre d'office, un sous-diacre, des thuriféraires, des diacres porteurs de croix, les prêtres porteurs de reliquaires, puis l'officiant. La procession descend la nef, sort par la porte nord qui s'ouvre sur le cloître, pour pénétrer dans la chapelle de saint Jean-Baptiste. C'est dans ce lieu que le célébrant procède à la bénédiction des pains. Puis, on rejoint la cathédrale pour la célébration de la messe. Les pains bénits sont distribués pendant cette dernière. Cette pratique est décrite en 1698, mais également en 1758, de la façon suivante : « Après l'élévation les deux baisles s'en doivent aller dans la sacristie avec les deux encients choristes du haut chœur pour porter les pains bénits qu'on appelle les michettes [terme jugé sans doute trop familier, il disparaît en 1758]. Ils doivent entrer au chœur au commencement de l'*Agnus Dei*. Un des baisles avec le choriste [...] s'en vont au maître-autel sur lequel M. le baisle met dix tables de pains à savoir : quatre pour M. le célébrant, autres quatre pour le diacre et sous-diacre et deux pour le diacre et sous-diacre servant ». Les deux baisles descendent ensuite dans le chœur « suivis de deux hauts choriers qui leur présentent la corbeille aux pains, en font la distribution d'abord aux deux proviseurs, ensuite aux dignités et puis à tous les autres, suivant l'ordre qui s'observe à l'aspersion de l'eau bénite ».

Pour évoquer à nouveau le thème de la théâtralisation de certains épisodes de la liturgie, il est intéressant également de voir ce qui se passe au moment de la procession de la Fête-Dieu. Cette évocation pose aussi à nouveau la question des sources qui permettent d'appréhender l'histoire « de ce culte extérieur si nécessaire », selon l'expression de l'évêque La Garlaye, même si ce dernier cherche à le codifier autant que faire se peut. Ainsi, dans ce cas de figure, les différents livres liturgiques ne disent rien des pratiques qui portent parfois les contemporains à représenter de façon très « réaliste » certains épisodes de l'histoire sainte. Dans une ordonnance prise en 1636, Joachim d'Estaing remonte aux chanoines de sa cathédrale

l'indécence et le mauvais ordre des processions générales es jours de la Feste-Dieu, leur aurions fait entendre n'estre point séant que tout le corps du clergé estant en chappes vint à délaïsser le Saint-Sacrement, pendant que entre ledict corps du clergé marchioient nombre d'autres personnes du peuple, après lesquels venaient plusieurs artisans ou laboureur, ensuite les pèlerins de saint Jacques et encore ceulx qui représentaient les apostres avec habitz desguisés, fausses chevelures, barbes et armes immédiatement devant le Saint-Sacrement. Ce meslange de laïques les uns en habits communs, les autres en habits desguisés parmi les ecclésiastiques rendait la sollennité plaine de confusion ⁴³.

Plus d'un siècle plus tard, en 1745, plusieurs procédures intentées contre le curé de Montferrand mettent également en cause sa manière d'organiser la procession de la Fête-Dieu. Celle-ci est composée de scènes très vivantes où l'on voit des « jeunes filles habillées en vierges, des enfants habillées de différentes couleurs et d'autres spectacles qui attirent la

⁴³ Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 1304, f° 108-109 r°, Registre des insinuations ecclésiastiques, ordonnance du 14 août 1636.

curiosité plus qu'ils n'excitent la dévotion du bas peuple » ⁴⁴. Au-delà de leur caractère anecdotique, ces différents épisodes montrent les réelles difficultés, rencontrées par les partisans de la Réforme catholique, pour faire cesser des manifestations restées très populaires.



Cette évocation de quelques pages de l'histoire des cérémonies clermontoises démontre combien celles-ci constituent un bon point d'observation de l'évolution des pratiques dévotionnelles. On voit comment peu à peu, sous l'effet de l'œuvre de la Réforme catholique, les rituels les plus naïfs et les plus profanes reculent puis finissent parfois par disparaître du paysage liturgique. En effet, tout ce qui peut nuire à l'ordre et à la discipline, autrement dit chaque cérémonie ou mise en scène dont l'organisation s'oppose à la décence de l'*Opus Dei*, est systématiquement retranché du cérémonial. En la matière, les rénovations effectuées au ^{xvii}^e siècle donnent le ton. Près d'un siècle plus tard, Jean-Baptiste Massillon se contente de parachever le travail entrepris par ses prédécesseurs. Il reste encore beaucoup à faire pour comprendre tous les mécanismes qui régissent le cérémonial. Cela dit, il semble que les termes utilisés par Bernard Plongeron pour caractériser la vie liturgique, « uniformité et diversité », doivent toujours guider la réflexion du chercheur. Le constat vaut particulièrement lorsqu'on s'interroge en terme de spécificités de la liturgie clermontoise. Ainsi, les particularités de « l'Église de Clermont » semblent surtout propres à la cathédrale même si, avec le Cérémonial de 1758, celle-ci s'érige en modèle. Mais un modèle largement privé de ses aspects les plus originaux.

Stéphane GOMIS
Université de Clermont-Ferrand

⁴⁴ *Ibid.*, 7 G 22, Mémoire de 1766, avec une référence à une ordonnance du sénéchal d'Auvergne du 4 mai 1745, « pour les chanoines contre les maire et échevins de Clermont-Ferrand et M^e Jean Soulhat curé de Saint-Robert de Montferrand ».

ANNEXE

Les principaux artisans du Bréviaire et du Missel de Louis d'Estaing
(1651-1656)

BELISME Mathieu (+1680) Chanoine de la cathédrale (depuis 1631) Prévôt du chapitre de Vertaizon (1603-1652) Bachelier en droit canon	CHARRETIER de ROUVIGNAC Charles Abbé d'Ébreuil (depuis 1624) Aumônier du roi (avant 1624) Vicaire général de l'abbé de La Chaise-Dieu (avant 1624)
BELLOT Jean Doyen du chapitre de Chamalières (1647-1652) Chantre du chapitre de Notre-Dame du Port Syndic du clergé (depuis 1651) Prieur de Boudes Bachelier en théologie	DUCROC Jacques (+1678) Prévôt du chapitre cathédral Vicaire général Abbé commendataire de Saint-Gilbert-de- Neuffontaines (depuis 1643)
BURIN Claude (°vers1615-+1691) Chanoine de la cathédrale (nommé avant 1651) Chantre du chapitre (1663) Official, théologal (1684) Vicaire général (1685)	PEREYRET Jacques (°vers1590-+1658) Vicaire général, official, (1651-1658) Chanoine de la cathédrale Grand maître au collège de Navarre (1635-1651) Docteur en théologie Licencié en droit
CHAMPFLOUR François (°1611-+1682) Abbé du chapitre (depuis 1637) Chanoine de la cathédrale (1627) Licencié en droit canon et civil	VERNET Damien (+1671) Chanoine de la cathédrale Docteur en droit canon

« Messieurs qui ont travaillé à la composition du Bréviaire »
de Jean-Baptiste-Massillon (1732)

BAPTISTE Étienne (°1657-+ca1735) Chanoine du chapitre de Saint-Genès (1692) Chanoine du chapitre de Notre-Dame du Port (1691) Maître-es-Arts de l'Université de Paris	COMBES François (de) (°1665-+1740) Abbé du chapitre de Saint-Genès (1693) Docteur en théologie
CHAMPFLOUR Jean-Baptiste (°1683-+1768) Abbé du chapitre cathédral (1703) Vicaire général (1717-1729) Évêque de Mirepoix (1737) Docteur en théologie	MORANGES Antoine (°1704-+après1750) Chanoine de Notre-Dame du Port (1731-1742) Curé de la cathédrale (1742-1750) Licencié en théologie
COGNOT Gabriel (+vers1745) Doyen du chapitre de Notre-Dame du Port (1711) Chanoine du chapitre de Vertaizon (1693) Prévôt du même chapitre (1709) Licencié en théologie	PÉRIER de SAINT-MESMIN Antoine (°1679-+1744) Chantre du chapitre cathédral (1719) Chanoine de la cathédrale (1710) Chanoine de Chamalières puis de Notre-Dame du Port (1701) Docteur en théologie

VIALLES Joseph (°vers1671-+1753)
 Chanoine de la cathédrale (1712)
 Chantre du chapitre cathédral (1744)
 Docteur en théologie

Monsieur FAUCHER
 Maître de musique de la cathédrale (1719-1738)
 « Compositeur du plein-chant »

Généalogie simplifiée de la famille CHAMPFLOUR

Gérard CHAMPFLOUR (°1578-+1662) Avocat en Parlement, conseiller à la Cour des aides x 1602 <i>Michelle Tailhandier</i> au moins treize enfants dont :		
Jean CHAMPFLOUR (°1607-+1662) Visiteur général des gabelles, conseiller à la Cour des aides x 1632 <i>Marie Fayet</i> au moins seize enfants dont :	François CHAMPFLOUR (°1611-+1682) Chanoine de la cathédrale (1627) Abbé du chapitre (1637)	
Blaise CHAMPFLOUR (°1643-+1692) Écuyer, conseiller à la Cour des aides x 1680 <i>Hélène Delaire</i> au moins sept enfants dont :	Gérard CHAMPFLOUR (°1633-+1697) Chanoine de la cathédrale Doyen du chapitre (1659) Vicaire général (1682)	Étienne CHAMPFLOUR (°1646-+1724) Chanoine de la cathédrale Abbé du chapitre (1682) Vicaire général (1687) Évêque de La Rochelle (1703)
Jacques CHAMPFLOUR (°1680-+1745) Écuyer, conseiller à la Cour des aides x 1712 <i>Marie Vidal</i> au moins sept enfants dont :	Gérard CHAMPFLOUR (°1682-+1753) Chanoine de la cathédrale Doyen du chapitre (1719) Abbé du chapitre (1737)	Jean-B. CHAMPFLOUR (°1683-+1768) Chanoine de la cathédrale Abbé du chapitre (1703) Vicaire général Évêque de Mirepoix (1737) Docteur en théologie
Étienne CHAMPFLOUR (°1714-+1797) Écuyer, procureur général à la Cour des aides x 1739 <i>Marguerite-Antoinette de La Porte</i> au moins huit enfants dont :	Jean-B. CHAMPFLOUR (°1720-+1798) Chanoine de la cathédrale Prévôt du chapitre (1759) Vicaire général (1746)	
Jacques CHAMPFLOUR (°1742-+1814) Écuyer, conseiller au Conseil supérieur x 1774 <i>Marie-Élisabeth Henry</i> au moins cinq enfants	Martial CHAMPFLOUR (°1746-+?) Chanoine de la cathédrale Vicaire général (1784)	

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations et principes de transcription des textes anciens	5
AVANT-PROPOS (C. Davy-Rigaux, B. Dompnier, D.-O. Hurel)	7
INTRODUCTION : Cérémonies, cérémonial, cérémoniaux dans la catholicité post-tridentine (J.-Y. Hameline)	11
I. HISTOIRE, SOURCES, TYPOLOGIES	43
• Les cérémoniaux manuscrits à la fin du Moyen Âge (J.-B. Lebigue)	45
• Cérémoniaux et Manuels de cérémonies imprimés en France, XVII ^e -XVIII ^e siècles (A. Meunier)	59
• Portraits de quelques imprimeurs-libraires de cérémoniaux (D. Varry)	79
• Le cérémonial de la chapelle royale de Versailles sous Louis XIV : état des sources (A. Maral)	89
• Les cérémoniaux de Bayeux : des modèles pour une structure inscrite dans le temps (Fr. Auzeil)	107
• « L'invention de la tradition » liturgique au XIX ^e siècle (S.-A. Leterrier)	119
• Aux limites du cérémonial : les liturgies de la Grotte de Lourdes (R. Campos)	129
II. LES DÉBATS LITURGIQUES ET LEURS ENJEUX	145
• La publication d'un cérémonial diocésain, acte de l'autorité épiscopale (B. Dompnier)	147
• Les livres liturgiques et les cérémoniaux de « l'Église de Clermont » aux XVII ^e et XVIII ^e siècles (S. Gomis)	165
• <i>Bigarrure et contradiction</i> : cérémonial cathédral et stratégies ecclésiastiques face au rite parisien (X. Bisaro)	179
• Les consultants du Saint-Office face au Bréviaire parisien de 1736 de M ^{gr} de Vintimille (C. Maire)	195
• Benoît XIV et la réforme du Bréviaire romain (D. Julia)	221
• La Réforme face à ses traditions : les controverses sur la révision du psautier et du formulaire liturgique (1646-1788) (Chr. Grosse)	245
PLANCHES (Commentaires de J.-Y. Hameline)	265
III. CÉRÉMONIAUX MONASTIQUES : ENTRE IDENTITÉ ET UNIFORMISATION	283
• Du Cérémonial monastique à l'usage de la Congrégation de Saint-Maur aux cérémoniaux locaux (D.-O. Hurel)	285
• Les moniales et le cérémonial aux XVII ^e et XVIII ^e siècles : le cas des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement (D.-O. Hurel)	303
	559

• Rituels, cérémoniaux et coutumiers à l'usage de moniales cisterciennes et d'annonciades célestes du pays de Liège (M.-E. Henneau)	329
• Introduction aux cérémoniaux franciscains (F. Guilloux)	357
• La place du cérémonial dans le renouveau du monachisme bénédictin au XIX ^e siècle : Solesmes et dom Guéranger (dom Th. Barbeau)	373
IV. PRESCRIPTION RITUELLE ET RÉGULATION DES COMPORTEMENTS	397
• Pour une éthologie du culte : essai de typologie des postures et gestes prescrits dans les cérémoniaux ou livres apparentés aux XVII ^e et XVIII ^e siècles en France (M. Brulin)	399
• De l'enseignement des cérémoniaux diocésains pour la connaissance des musiques d'Église dans la France des XVII ^e et XVIII ^e siècles (C. Davy-Rigaux)	431
• Le rôle de l'organiste dans la liturgie en France aux XVII ^e et XVIII ^e siècles (É. Kocevar)	463
• Le cérémonial du chant de l'Église de Paris au début du XVIII ^e siècle (X. Bisaro et S. Gaudelus)	483
• Les saluts du Saint-Sacrement : des offices de dévotion pour les fidèles (A. Meunier)	497
CONCLUSION (Ph. Loupès)	517
INDEX, Index des temps et offices liturgiques	529
LISTE-INDEX DES CÉRÉMONIAUX IMPRIMÉS (1600-1846) (C. Davy-Rigaux, A. Meunier)	543